

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/10/2024 - 35873 - 1991 B 00270 - 380 732 875 - A B 7 D

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AB7D		68 RUE SENAC DE MEILHAN	
SIRET	3 8 0 7 3 2 8 7 5 0 0 0 4 8	13001 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	ETUDE & CONSEIL GESTION RISQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	33 438
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LBAC 147 AVENUE DE LA LIBERATION 13380 PLAN DE CUQUES Tél: 04.91.05.48.03			
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du représentant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	10/06/2021
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Quantité et nom du signataire:	GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature:	DELAHAYE Jean-Pierre

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AB7D		68 RUE SENAC DE MEILHAN	
SIRET	3 8 0 7 3 2 8 7 5 0 0 0 4 8	13001 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ETUDE & CONSEIL GESTION RISQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	33 438
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LBAC 147 AVENUE DE LA LIBERATION 13380 PLAN DE CUQUES Tél: 04.91.05.48.03		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30/09/2021 Lieu: MARSEILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature DELAHAYE Jean-Pierre	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e
						f
						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB7D</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>68 RUE SENAC DE MEILHAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>38073287500048</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>30062021</u>	
		N-1 <u>30062020</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Rechts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	16 149	32 087
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(33 528)	(15 938)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(8 995)	24 533
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 136	10 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 000	1 000
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 005	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	15 141	11 094
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 146	35 627
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 141	11 094
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARTL AB7D

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE	FF	
		FG	5 600	FH	FI	5 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 600	FK	FL	5 600
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	22 341
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 600 22 341
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 449 693
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	35 846 34 286
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	830 1 138
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*	GA	913 1 234
				- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	28
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	39 038 37 379
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(33 438) (15 038)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(33 438) (15 038)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90	900		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90	900		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(90)	(900)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 600	22 341		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	39 128	38 279		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(33 528)	(15 938)		
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1		1 023		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
CONTRAVENTION		90				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	750	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	35 388	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	36 138	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	679	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	679	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	36 817	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	750	MN	750	MO	750
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	35 388	MT	35 388	MU	35 388
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	36 138	NH	36 138	NI	36 138	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	679	2F	679	2G	679		
TOTAL IV			I3		NJ	679	NK	679	2H	679		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	36 817	ØL	36 817	ØM	36 817		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	481	QE	75	QF		QG	556
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 550	QM	838	QN		QO	35 388
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35 031	QV	913	QW		QX	35 944
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	35 031	ØP	913	ØQ		ØR	35 944

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales.agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
		T3	T4	T5	T6	T7	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NL			NM			NO
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	7 313	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7 313	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 313	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	679	UV	679	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 313		7 313					
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 509		1 509				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	547		547					
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	10 047	VU	10 047	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
		à plus de 1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B							
	Personnel et comptes rattachés		8C							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 000		1 000				
		Obligations cautionnées	VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
	Groupe et associés (2)		VI	12 136		12 136				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 005		2 005				
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	15 141	VZ	15 141					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 1	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	90
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	
Quote-part	Benefices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8
		- imposées au taux de 0 %			ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
				TOTAL I	WR 90
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS 33 528
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WU
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WV
		- imposées aux taux de 19 %			WH
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WP
		- imputées sur les déficits antérieurs			WW
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				XB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				I6
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				WZ
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A				XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY
	Majoration d'amortissement *				XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdécies)	PB
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5	
Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)				PA	
Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				XC	
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit	ZI
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 33 528
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO 33 438

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SARL AB7D

30/06/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB7D</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	61 563
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	61 563
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	33 438
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	95 002
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB7D</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	32 087	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(15 938)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	16 149		Report à nouveau	ZG	16 149						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	16 149				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 300	3 075						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	7 590	13 314						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 216	505						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		4 480						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	15 741	12 913						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	35 846	34 286						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		1 138						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	830							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	830	1 138						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 120							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 910	3 041						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher I Sinon 0	ZR 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3					
	différente (art. 39 quaterdecies N-4					
	1ter et 1 quater du CGI) N-5					
	(à préciser) au titre de : N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 33A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :
SARL AB7D

Néant
☒
*

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB7D				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	GZ		
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET 3 8 0 7 3 2 8 7 5 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB7D

ADRESSE (voie) 68 RUE SENAC DE MEILHAN

CODE POSTAL 13001 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination ALCYONE

N° SIREN (si société établie en France) 398042572 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 18 Voie Rue Stanislas Torrent

Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2021 12	30/06/2020 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		194	1 107	913-	82. 48-
21810000	AAI DIVERS	750	750		
21830000	MATERIEL DE BUR. ET INFO.	35 388	35 388		
28181000	AMORTISSEMENT AAI DIVERS	556-	481-	75-	15. 59-
28183000	AMORT. MAT. DE BUREAU ET INFO.	35 388-	34 550-	838-	2. 43-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		679	1 979	1 300-	65. 69-
27500000	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	509	509		
27510000	CAUTION GROUPE CHIMIQUE	170	1 470	1 300-	88. 44-
Total II		873	3 086	2 213-	71. 71-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
41600000	CLIENTS DOUTEUX	7 313	7 313		
49100000	PROVISION P/CREANCES DOUTEUSES	7 313-	7 313-		
AUTRES CREANCES		2 056	16 413	14 357-	87. 48-
40100000	FOURNISSEURS	547	942	395-	41. 97-
44566000	TVA DED. SUR BIENS ET SCES	446	1 198	752-	62. 77-
44567000	CREDIT DE TVA	1 063	14 273	13 210-	92. 55-
DISPONIBILITES		3 217	16 127	12 910-	80. 05-
51210000	CREDIT LYONNAIS	3 217	16 127	12 910-	80. 05-
Total III		5 273	32 541	27 268-	83. 80-
TOTAL GENERAL		6 146	35 627	29 481-	82. 75-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		7 622	7 622		
10130000 CAPITAL SOCIAL		7 622	7 622		
RESERVE LEGALE		762	762		
10610000 RESERVE LEGALE		762	762		
REPORT A NOUVEAU		16 149	32 087	15 938-	49. 67-
11000000 REPORT A NOUVEAU		16 149	32 087	15 938-	49. 67-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		33 528-	15 938-	17 591-	110. 37-
Total I		8 995-	24 533	33 528-	136. 67-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		12 136	10 094	2 043	20. 24
45500000 C/C DELAHAYE J.P.		12 136	10 094	2 043	20. 24
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 000	1 000		
44571100 TVA COLLECTEE A 2.1%		1 000	1 000		
AUTRES DETTES		2 005		2 005	
41100000 CLIENTS		2 005		2 005	
Total IV		15 141	11 094	4 048	36. 49
TOTAL GENERAL		6 146	35 627	29 481-	82. 75-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2021 12	30/06/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 600		5 600	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	5 600		5 600	
Chiffre d'affaires NET	5 600		5 600	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		22 341	22 341-	100.00-
78174000 REPRISE S/PROV DEP CPTE CLIENT		21 318	21 318-	100.00-
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI		1 023	1 023-	100.00-
Total des Produits d'exploitation	5 600	22 341	16 741-	74.93-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 449	693	757	109.24
60220000 FOURNITURES CONSOMMABLES	1 449	693	757	109.24
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	35 846	34 286	1 560	4.55
60630000 FOURNITURES ET ENTRETIEN	112	517	404-	78.23-
61150000 SOUS TRAITANCE ADMINISTRATIVE	5 300	3 075	2 225	72.36
61300000 LOCATIONS	4		4	
61320000 LOYER	300	7 155	6 855-	95.81-
61350000 LOCATION DE MATERIEL	7 286	6 159	1 127	18.29
61510000 ENTRETIEN ET REPARATION	330	2 844	2 514-	88.39-
61550000 ENTRETIEN ET REPARATION S/MOBI	1 022		1 022	
61600000 ASSURANCES	167	2 756	2 589-	93.93-
61610000 MULTIRISQUES	3 110		3 110	
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	90		90	
62220000 COMMISSIONS ET COURTAGES		4 480	4 480-	100.00-
62260000 HONORAIRES	7 216	500	6 716	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		5	5-	100.00-
62300000 PUBLICITE	6		6	
62340000 CADEAUX	110	129	19-	14.48-
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	197	46	151	330.07
62510000 FRAIS DE DEPL.	3 935	1 242	2 693	216.80
62520000 REPAS	2 147		2 147	
62570000 RECEPTION	189	2 159	1 970-	91.25-
62610000 FRAIS POSTAUX	90	382	292-	76.53-
62620000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 382	1 973	591-	29.97-
62700000 FRAIS BANCAIRES	534	615	80-	13.08-
62800000 DIVERS	259	250	9	3.56
62810000 COTISATIONS	2 060		2 060	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	830	1 138	308-	27.07-
63511000 CFE		1 138	1 138-	100.00-
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	344		344	
63700000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	486		486	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	913	1 234	321-	26.01-
68112000 DOTATIONS AUX AMORT. IMMO. CO.	913	1 234	321-	26.01-
AUTRES CHARGES		28	28-	100.00-
65800000 CHARGES DIV. DE GEST° COURANTE		28	28-	100.00-
Total des Charges d'exploitation	39 038	37 379	1 659	4.44

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat d'exploitation	33 438-	15 038-	18 401-	122. 36-
Résultat courant avant impôts	33 438-	15 038-	18 401-	122. 36-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	90	900	810-	90. 00-
67120000 PENALITES AMENDES	90	900	810-	90. 00-
Total des Charges exceptionnelles	90	900	810-	90. 00-
Résultat exceptionnel	90-	900-	810	90. 00
Total des produits	5 600	22 341	16 741-	74. 93-
Total des charges	39 128	38 279	849	2. 22
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	33 528-	15 938-	17 591-	110. 37-

S.A.R.L " AB7D "

S.A.R.L au capital de 7.622,00 Euros
Siège Social : 68, rue SENAC DE MEILHAN 13001 MARSEILLE

REGISTRE DU COMMERCE : 380 732 875 R.C.S. Marseille

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2021**

Chère Associée

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon Rapport sur les opérations de l'exercice clos le **30 JUIN 2021** ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent Rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultats
- et enfin, le texte des résolutions que je propose à votre vote

Les comptes et le bilan que je vous sou mets ont été établis par notre expert-comptable selon les règles et méthodes en vigueur

I – RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Cet exercice se traduit par:

- un **TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION de 5.600 €**, alors qu' en 2020 ce total était de 22.341 €, soit en diminution de 75% environ.
- un **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION de : 39.038 €** alors qu' en 2020 ce total était de 37.379 €uros.
- un **RESULTAT D'EXPLOITATION : - 33.438 €**. Il s'agit d'une perte, mais plus importante que la perte de l'exercice précédent (- 15.038 €)
- une **PERTE Totale d'un montant de : - 33.528 €**, plus importante que la perte de l'exercice précédent (elle était - 15.938 €)

II – AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter la perte de l'exercice clos au 30 Juin 2021 de la façon suivante:

- - **33.528 €** Euros au compte "**REPORT A NOUVEAU**"

Ce qui aura pour conséquence de constater que la Sté AB7D a perdu plus de la moitié de son capital social.

Une AG extraordinaire sera convoquée à cet effet, qui compte tenu des modalités d'obtention des marchés avec le continent africain en particulier, et des perspectives d'avenir en général, décidera de poursuivre ou de cesser l'activité de la société.

III – REMUNERATION DE LA GERANCE

Le gérant n'a perçu pour l'exercice aucune rémunération.

IV – RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Première résolution :

- Approbation par l'Assemblée du Rapport de Gérance
- Quitus à accorder au Gérant pour la gestion de la Société pendant l'exercice **2020/2021**.

Deuxième résolution :

- Approbation des comptes – constatation de la PERTE
- Affectation du résultat aux comptes :
 - o "**REPORT A NOUVEAU**"

Troisième résolution :

Constatation de la perte de plus de la moitié du capital social.

Une AG extraordinaire sera convoquée à cet effet, qui décidera de poursuivre ou de cesser l'activité de la société.

Quatrième résolution :

Constatation de la non-rémunération de la Gérance

Ces résolutions correspondent à mes propositions.

J'espère qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Gérant le quitus de sa Gestion.

Fait à Marseille , le 8 Décembre 2021

en quatre exemplaires

Le gérant: Monsieur Jean-Pierre DELAHAYE

S.A.R.L « AB7D »

=====

S.A.R.L au capital de 7.622, 00 Euros
Siège Social : 68, rue SENAC DE MEILHAN 13001 MARSEILLE

REGISTRE DU COMMERCE : 380 732 875 R.C.S. Marseille

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2020/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE 8 DECEMBRE
A 17 H00**

Les associés de la **Société " AB7D »** se sont réunis audit siège social, sur convocation qui leur en a été faite par la Gérance, selon lettre remise en mains propres.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DELAHAYE – Gérant et associé, demeurant 68 rue SENAC DE MEILHAN 13001 MARSEILLE

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

- **CENT QUATRE VINGT DIX PARTS**
ci, **190**

Le Président constate qu'est également présente à la réunion :

- Madame Elodie MOULDI,
Demeurant 9 avenue des Iris 94100 SINT MAUR DES FOSSES
Propriétaire de :
TROIS CENT PARTS
Ci, **300**

ET UN

**TOTAL DES PARTS REPRESENTÉES SUR LES 500 :
CINQ CENT PARTS**

Ci, **490**

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Puis, il rappelle que l'**ORDRE DU JOUR** de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion relatif à l'exercice clos au **30 juin 2021**.
- Présentation des Comptes, bilan, compte de résultats, examen comptable, affectation des résultats de l'exercice **2020/2021**
- Examen de la Gestion de la Société sur l'exercice **2020/2021**.
- Quitus au Gérant pour sa gestion
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation
- Un exemplaire de la feuille de présence
- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées

Le Président donne lecture du Rapport de gestion. Cette lecture étant terminée, le Président ouvre la discussion.

Celle-ci étant close et plus personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'**ORDRE DU JOUR** :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le Rapport de Gestion, approuve celui-ci et donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice s'étendant du :

1^{er} JUILLET 2020 au 30 JUIN 2021

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance des comptes relatifs à l'exercice du :

1^{er} JUILLET 2019 au 30 JUIN 2021

En particulier du bilan et du compte de résultats.

Elle constate que l'exercice **2020/2021** se traduit par :

- un **TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION de 5.600 €**, alors qu' en 2020 ce total était de 22.341 €, soit en diminution de 75% environ.
- un **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION de : 39.038 €** alors qu' en 2020 ce total était de 37.379 €uros.
- un **RESULTAT D'EXPLOITATION : - 33.438 €**. Il s'agit d'une perte, mais plus importante que la perte de l'exercice précédent (- 15.038 €)
- une **PERTE Totale d'un montant de : - 33.528 €**, plus importante que la perte de l'exercice précédent (elle était - 15.938 €)

L'Assemblée décide, en conséquence, d'affecter le résultat de l'exercice **2020/2021** de la façon suivante :

- **33.528 €** Euros au compte "**REPORT A NOUVEAU**"

Ce qui aura pour conséquence de constater que la Sté AB7D a perdu plus de la moitié de son capital social.

Une AG extraordinaire sera convoquée à cet effet, qui compte tenu des modalités d'obtention des marchés avec le continent africain en particulier, et des perspectives d'avenir en général, décidera de poursuivre ou de cesser l'activité de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a pris connaissance du fait que le gérant n'a perçu pour l'exercice aucune rémunération.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ORDRE DU JOUR, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à MARSEILLE, le 8 Décembre 2021
En QUATRE EXEMPLAIRES

Le gérant : Monsieur Jean-Pierre DELAHAYE

AB7D
68, rue Senac de Meilhan
13001 MARSEILLE
Port: 06 40 26 47 71
e-mail : ab7dingenierie@gmail.com